

# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

27 février 2018

DATE DE CONVOCATION

16 février 2018

DATE D’AFFICHAGE

16 février 2018

L’an deux mille dix-huit et le vingt-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s’est réuni sous la présidence de Monsieur William BOUS, Maire.

## PRÉSENTS :

William BOUS	Micheline BINDER	Gérard BESNIER
Jean-Paul SOULEZ	Guy DESMAREST	Jeannick LANGLOIS
Martine CAYRE	Gérard FOUCARD	Patrick DUFOUR
Hervé LEVEAU	Maryse FLANDRE	Isabelle COZETTE
Christelle PLÉ	Hélène TELLIER	Laure DESENDER
Laurent PLACE	Nadège CORROY	

## ABSENTS NON EXCUSÉS:

Nicolas DENOUESTE

## ABSENTS EXCUSÉS :

Nicole DAVESNE	donne pouvoir à	Gérard FOUCARD
----------------	-----------------	----------------

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Micheline BINDER et Jean-Paul SOULEZ

## ORDRE DU JOUR

- DEMANDE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR
- DEMANDE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION DU POSTE DE RELÈVEMENT DE L’ÉGLISE (PHASE TRAVAUX)
- CONVENTION AVEC LA SPA
- CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FORMATIONS BAFA AVEC LA CCPV

- CONVENTIONS DE CO-ORGANISATION AVEC LA CCPV DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE 2017/2018
- DEMANDE SUBVENTION POUR ORGANISER LA 2EME ÉDITION DE MISS CANTON GRANDVILLIERS
- REMBOURSEMENT Á UN AGENT
- INFORMATIONS GÉNÉRALES
- QUESTIONS DIVERSES
- QUESTIONS DES CONSEILLERS

## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2017

Erreur page 7, mention subvention « 40 € » au lieu de « 40 ans ».

## DEMANDE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR

La Préfecture nous demande de lui transmettre les dossiers de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Monsieur le Maire propose de présenter une demande de subventions pour :

Ordre de priorité	intitulé	Montant HT	Subvention demandée	Autres financements sollicités
1	Travaux sur le groupe scolaire pour l'accessibilité PMR (école maternelle, école élémentaire, cantine et salles, accueil périscolaire)	145 400 €	40 % soit 58 160 €	
2	Construction d'une tribune et d'un local de rangement avec accès PMR	360 455 €	30 % avec un maximum de 50 000 €	36 % Département 10 % contrat de ruralité

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer une demande de subventions pour les dossiers cités ci-dessus à déposer pour le 15 mars.

*Monsieur le Maire précise que les travaux pour l'accessibilité aux PMR des bâtiments communaux nécessitent un avis favorable par bâtiment de la Sous-Commission départementale pour l'accessibilité.*

*Madame BINDER a eu un avis favorable pour la salle Jovet et le gymnase et travaille sur le dossier de la mairie.*

*Monsieur le Maire a mandaté un architecte qui établit des plans à jour de nos bâtiments.*

## **DEMANDE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION DU POSTE DE RELÈVEMENT DE L'ÉGLISE (PHASE TRAVAUX)**

Par délibérations en date du 13 décembre 2016 et du 23 mai 2017, le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès du Département et de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation du poste de relevage situé près de l'Eglise.

Le Département nous a demandé de scinder le dossier en 2 phases pour obtenir les dérogations et accords de subvention :

Il convient aujourd'hui de solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la phase travaux, le Département ayant déjà été sollicité lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2017.

La 1<sup>ère</sup> estimation était de 263 500 € pour les travaux et est ramenée à 218 500 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la contexture du projet pour les travaux du poste de relevage situé près de l'Eglise
- demande à démarrer l'opération par anticipation au vote de la subvention allouée
- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès de l'AESN
- sollicite l'autorisation de réaliser les missions préalablement à toute inscription sur un programme d'investissement subventionné
- prend l'engagement de réaliser les travaux sous Charte pour la qualité de l'assainissement,
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

*Monsieur le Maire précise que l'Agence de l'Eau Seine Normandie (A.E.S.N.) nous impose des contraintes importantes liées aux dépassements réguliers des flux de rejet de l'abattoir.*

*Les travaux de réhabilitation de notre poste ne seront financés par l'A.E.S.N. qu'après examen des solutions techniques proposées par l'abattoir ainsi que le lancement d'une étude de diagnostic complémentaire.*

## **CONVENTION AVEC LA SPA**

Par courrier en date du 3 novembre 2017, la SPA nous a informés qu'elle s'était vu retirer la gestion de la fourrière au profit d'une société privée, la SACPA.

Un devis a été demandé à cette société qui s'élève à 2 105 € HT/an.

Ce devis ne prend pas en compte le déplacement et facture 100 € HT la prise en charge des frais conservatoires des animaux blessés sur la voie publique.

La SPA a fait l'acquisition d'une ferme située à ESSUILES ST RIMAULT et propose un tarif de 1 028 € par an, sans le déplacement.

La convention sera établie pour 3 ans, sans tacite reconduction.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

*Monsieur le Maire précise que la commune a fait l'acquisition d'un chenil.*

## **CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FORMATIONS BAFA AVEC LA CCPV**

La CCPV propose aux communes de former leurs personnels travaillant en accueil de loisirs sans hébergement, au BAFA (Brevet d'aptitude aux Fonctions d'Animateur) à un tarif réduit et dans des conditions administratives simplifiées :

- La CCPV effectuera la gestion des inscriptions, l'engagement financier et sera l'interface entre l'organisme de formation et l'employeur.
- La CCPV règlera la totalité des frais d'inscription et de formation et la commune lui remboursera 150 € par session et par individu.

**Personnes concernées :**

- ✚ Hélène GUYOT
- ✚ Marie-Christine LOUCHÉ (qui est sous contrat)
- ✚ Nahid DUBOIS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les termes des conventions
- autorise Monsieur le Maire à les signer.

*Monsieur FOUCARD demande que ces 3 agents participent à des travaux dans le cadre du bénévolat, en contrepartie de la formation accordée.*

*Monsieur le Maire lui répond que la formation du personnel est une obligation réglementaire et qu'il est formellement interdit par la Loi de demander à un agent une compensation. Il précise que dans les entreprises privées, cette même réglementation s'applique.*

*Dans le cadre du DIF, le personnel a le droit à la formation continue.*

*Au centre de loisirs, les animateurs doivent être formés et représenter plus de 50 % de l'effectif.*

## **CONVENTIONS DE CO-ORGANISATION AVEC LA CCPV DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE 2017/2018**

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la CCPV pour la co-organisation de spectacles culturels :

- 07 mars 2018 : Josérito sur la place Hervé Joron (3 repas chauds et mise à disposition de la salle Jouvét le matin)

- 16 mars 2018 : Monsieur de Pourceaugnac, dans la salle Louis Aragon à 14h et à 20h30 (mise à disposition de la salle Aragon du mardi 13 au 16 mars + café et biscuits).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes des conventions
- autorise Monsieur le Maire à les signer.

## **DEMANDE SUBVENTION POUR ORGANISER LA 2EME ÉDITION DE MISS CANTON GRANDVILLIERS**

Par mail en date du 23 janvier 2018, l'association Miss Canton Grandvilliers va organiser la 2<sup>ème</sup> édition le 7 avril 2018 à Feuquières et sollicite une subvention exceptionnelle.

Elle a établi un tableau prévisionnel des premières dépenses.

En date du 13 décembre 2016, le Conseil Municipal avait mis à disposition gratuitement la salle Louis Aragon et a participé à hauteur de 1 500 €, la commune recevant cet évènement pour 2017.

Monsieur le Maire précise que cette association a participé à la fête patronale, en élaborant un char, au déplacement de la reine à Nastätten lors de la rencontre annuelle entre nos 2 villes, au marché de Noël...

A la majorité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € (2 abstentions : Martine CAYRE et Laure DESENDER).

## **REMBOURSEMENT Á UN AGENT**

Madame CORBEAUX a avancé, en tant que membre de la société centrale canine, à la commune l'achat d'un lecteur d'insert pour lire les puces des animaux errants pour un montant de 65 €, qu'il convient de lui rembourser.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rembourser l'agent.

## **INFORMATIONS GENERALES :**

- **Bilan janvier et février 2018 bibliothèque.**
- **Réponse à question de Monsieur Jeannick LANGLOIS : moto vendue pour 2 800 € en avril 2017.**

- **Remerciements de Monsieur et Madame VALLAEYS** pour la participation de la commune lors du départ à la retraite du Docteur VALLAEYS.
- **Courrier du Préfet** : CUI Monsieur MONTHUREL accordé le 15 décembre pour un an et refus de renouvellement pour Hervé LEVASSEUR.
- **Fondation « Thomas Engel –Stiftung »** : Le Conseil Municipal a parrainé cette fondation de 300 € dans le cadre du bicentenaire de la ville de Nastätten. Cette aide a permis de prendre en charge 48 enfants en Swaziland (Afrique du Sud) qui ont profité d'un enseignement dans une école préparatoire et d'un repas chaud par jour. En remerciement, la fondation a fait parvenir leur magazine d'actualités.
- **Inauguration City stade le 14 avril à 11h**
- **Réunion préparatoire pour le budget le 13 mars à 19h**
- **Prochaine date prévisionnelle de réunion du Conseil Municipal** : 27 mars à 20h30
- **Achat de tenues pour l'ESPERANCE** :

Suite à la demande de l'association, la commune achète les tenues pour un montant de 12 969.03 € TTC, conformément au devis transmis. L'association remboursera les 2/3 du montant en HT.

- **Commémoration du 8 mai** :

La maison d'édition PIERRE TISSEYRE, qui a son siège social à ROSEMÈRE (QUÉBEC), va publier une nouvelle édition du livre « 55 heures de guerre ».

Ce livre, écrit par PIERRE TISSEYRE et publié en 1947 raconte ses heures de résistance à la tête d'une section de 36 soldats dans notre commune les 7, 8 et 9 juin 1940.

La Commune de Formerie, en collaboration avec la Fédération France-Québec/Francophonie, lui rendra hommage le 08 mai 2018 à partir de 10h30, à l'occasion de la commémoration de l'armistice de 1945.

Des membres de la famille TISSEYRE et des dignitaires français et canadiens ainsi que des personnalités civiles et militaires participeront à cette cérémonie.

Monsieur le Maire précise qu'il a été reçu à la délégation nationale du Québec.

Vendredi 2 mars, des militaires viendront pour nous aider dans l'organisation.

Le mardi 20 mars, Monsieur le Maire a pris rendez-vous avec Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire précise qu'il aura besoin de l'ensemble du conseil municipal et qu'une réunion sera organisée avec les services de la Gendarmerie et des Pompiers.

Dans le même cadre, un échange franco-québécois avec la Fédération France Québec est mis en place.

Un étudiant canadien viendra à Formerie fin juin pour 6 semaines environ et une étudiante va également partir au Canada durant la même période.

## QUESTIONS DES CONSEILLERS :

Laurent PLACE

- Signale que l'accès au tennis est très difficile depuis la fermeture du complexe sportif.  
Monsieur le Maire a prévu l'installation d'une serrure à carte pour le printemps, à charge pour l'association de distribuer les cartes.

Hélène TELLIER

- Demande si les trottoirs au Moulin Neuf vont être refaits.  
Monsieur le Maire présentera le projet (enlèvement du sablon et mise en place d'un gravillonnage) lors de la réunion de préparation du budget.

Hervé LEVEAU

- Informe les élus que le char pour la commune a été choisi (pharaon).
- Explique les difficultés pour la fabrication des fleurs avec la chaîne de production.  
La solution est de faire des plus grosses fleurs attachées par des fils : pour la même surface, besoin de 150 fleurs avec fils contre 600 sans. Il va également demander à Madame DESLANDE de lui montrer sa méthode.

Gérard FOUCARD

- Signale les difficultés rencontrées pour accéder au site de la commune.  
Monsieur le Maire lui répond qu'il a évoqué le problème de référencement avec l'ADICO. C'est le moteur de recherche qui fait ressortir certains sites. Plus on le recherchera et plus facilement on l'aura en haut de la liste du moteur de recherche. Aujourd'hui, il est nécessaire d'écrire [www.formerie.fr](http://www.formerie.fr) pour l'obtenir. Il va revoir avec l'ADICO le problème.  
Monsieur le Maire rappelle que le site est ouvert aux associations qui doivent fournir tous les éléments qu'ils souhaitent afficher. En aucun cas, la commune ne fera ce travail de collecte des informations.

La séance est levée à 21 heures 55.